

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2025-125 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2025, le jeudi 3 juillet, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Saint-Jean-de-Niost, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : jeudi 26 juin 2025 - Secrétaire de séance : Patrick MILLET

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 55 - Nombre de pouvoirs : 11 - Nombre de votants : 66

Etaient présents et ont pris part au vote : Philippe DEYGOUT, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Aurélie PETIT, Jean-Pierre BLANC, Thierry DEROUBAIX, Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Mohamed ABBES, Vincent MANCUSO, Gisèle LEVRAT, Laurent BOU, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Bernard PERRET (à partir de la délibération n°2025-128), Patrick BLANC, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET (jusqu'à la délibération n°2025-133), Claire ANDRÉ, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, André MOINGEON, Cyril DUQUESNE, Alexandre NANCHI, Lionel KLINGLER, Viviane VAUDRAY, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Franck PLANET, Jean-Luc RAMEL, Elisabeth LAROCHE, Marie-José SEMET, Patrice MARTIN, Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MICOLAS, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Béatrice DALMAZ, Marie-Claude REGACHE, Sylviane BOUCHARD, Gilbert BOUCHON, Josiane CANARD, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Nazarello ALONSO, Agnès OGERET, Daniel BEGUET, Sébastien GOBET, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Emilie CHARMET, Eric BEAUFORT, Bernard GUERS.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Daniel GUEUR (à Daniel FABRE), Lionel MANOS (à Joël BRUNET), Sylvie RIGHETTI-GILLOTTE (à Emilie CHARMET), Serge GARDIEN (à Laurent REYMOND-BABOLAT), Dominique DALLOZ (à André MOINGEON), Walter COSENZA (à Alexandre NANCHI), Jean MARCELLI (à Viviane VAUDRAY), Frédéric TOSEL (à Jean-Luc RAMEL), Lionel CHAPPELLAZ (à Eric BEAUFORT), Fabrice VENET (à Jean-Pierre GAGNE), Roselyne BURON (à Béatrice DALMAZ).

Etait excusée et suppléée : Maud CASELLA (par Sébastien GOBET).

Etaient excusés : Stéphanie PARIS, Dominique DELOFFRE, Jean PEYSSON, Régine GIROUD, Frédéric BARDOT.

Etaient absents : Sylvie SONNERY, Patricia GRIMAL, Ludovic PUIGMAL, Françoise GARIBIAN, Joël MATHY, Stéphanie JULLIEN, Maël DURAND, Jean-Alex PELLETIER, Mohammed EL MAROUDI, Jean ROSET, Gaël ALLAIN, Estelle BARBARIN.

Objet : **Convention de partenariat pour l'accompagnement à la gestion du végétal sur le territoire de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain**

VU l'avis favorable de la commission économie - environnement du 13 mars 2025 ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 23 juin 2025 ;

CONSIDERANT que la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dans le cadre de sa compétence « Plan Climat Air Energie Territorial » et du Contrat d'Objectif Territorial signé avec l'ADEME mène ou accompagne depuis plusieurs années des projets favorables à la préservation de la biodiversité, la gestion des ressources vertes mais également de la ressource en eau de son territoire (marathon de la biodiversité, jardins vivants, ...) ;

Mme Françoise VEYSSET-RABILLOUD, conseillère communautaire déléguée au PCAET et au COT, indique, qu'au-delà de son rôle ornemental, la gestion du patrimoine végétal et arboré présente de nombreux enjeux en matière d'adaptation ou d'atténuation au changement climatique, de biodiversité, de confort, de qualité de vie etc.

Depuis 2023, la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain accompagne les communes dans la gestion de ces solutions vertes, au travers, notamment, de l'organisation d'une réunion d'information à destination des communes et agents communaux fin 2023 sur « l'accompagnement à la lutte contre le changement climatique et l'évolution des espaces pour la création d'îlots de fraîcheur », la visite des pépinières SOUPE ou encore la rédaction d'un carnet « préservation de l'arbre » à destination des communes en 2024.

.../...

Dans la continuité de ces actions, la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain propose d'établir un partenariat avec FREDON AURA, Organisme à Vocation Sanitaire pour le domaine du végétal (OVS), afin, d'une part, de présenter aux communes du territoire certains accompagnements proposés par FREDON AURA en matière de gestion du végétal, et, d'autre part, de proposer la prise en charge d'une partie des coûts de ces accompagnements aux communes intéressées.

Les accompagnements concernés sont les suivants :

- [Engagement dans la charte +Nature](#)
- [Plan de gestion différencié](#) ;
- [Inventaire et expertise sanitaire / adaptatif du patrimoine arboré](#) ;
- [Accompagnement à l'adaptation du végétal au changement climatique](#) :
 - o Accompagnement à la réduction des îlots de chaleur urbain ;
 - o Accompagnement pour l'adaptation de la palette végétale.

Le partenariat entre les deux structures débutera par l'organisation d'une réunion à destination de l'ensemble des communes du territoire (en visio-conférence) par FREDON AURA et la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain afin de présenter les accompagnements proposés (listés ci-avant).

A la suite de cette présentation, les communes du territoire intéressées pourront prendre attache auprès de FREDON AURA afin de lui manifester leur intérêt pour l'un ou l'autre des accompagnements proposés et en établir le coût.

Le partenariat entre la CCPA et FREDON AURA permettra alors de soutenir financièrement les 5 premiers dossiers éligibles à hauteur de 2 000 € TTC par dossier (soit un montant total plafond de 10 000 € TTC).

L'ensemble des objectifs, modalités d'application et de financement sont fixés au sein du projet de convention de partenariat entre FREDON AURA et la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain annexé à la présente délibération.

Il est toutefois précisé que la sélection des dossiers éligibles se fera de manière chronologique en fonction de la date de réception par FREDON AURA de la demande communale établie par renseignement du formulaire de demande et de suivi idoïne (cf. annexe 1 de la convention de partenariat).

Le soutien financier de la CCPA au projet sera directement appliqué par FREDON AURA auprès des communes (l'OVS déduira aux dossiers éligibles, les 2 000 € TTC de soutien de la CCPA au coût total de l'accompagnement communal).

La CCPA versera quant à elle à FREDON AURA le montant associé au nombre de communes éligibles et accompagnées dans le cadre de ce partenariat sur présentation d'un justificatif (toujours à hauteur de 2 000 € TTC par dossier et d'un plafond de 10 000 € TTC).

Il est enfin précisé que les crédits transmis à FREDON AURA ne pourront servir que dans le cadre de l'accompagnement des communes de la CCPA prévu par cette convention de partenariat qui prendra effet à sa signature et jusqu'au 31 décembre 2026.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de signer la convention de partenariat avec FREDON AURA pour l'accompagnement des communes de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain à la gestion du végétal et arboré des espaces publics – 2025 / 2026.

.../...

- AUTORISE le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer les éventuels avenants et documents associés à cette convention.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 8 juillet 2025
Publiée le 08 JUIL. 2025*

Le Président, Jean-Louis GUYADER

**Pour le président et par délégation,
Le 1^{er} vice-président,
Marcel JACQUIN**

